

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

10^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHC

10 et 11 juillet 2021 (BONNETABLE 72)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

La consultation de ces documents est conseillée

Ils sont téléchargeables sur le site de la FFSA : www.ffsa.org

Page "REGLEMENTATION & SECURITE" → "REGLEMENTATION SPORTIVE" → "REGLEMENTATION RALLYE / TRIAL 4X4" → "REGLEMENTATION STANDARD DES RALLYES"

Page "REGLEMENTATION & SECURITE" → "REGLEMENTATION SPORTIVE" → "REGLEMENTATION VHC / REGULARITE" → "RALLYES VHC" → "REGLES SPECIFIQUES RALLYE VHC 2021"

(les différents documents seront aussi téléchargeables sur notre site de l'Ecurie Le Mans : www.ecurielemans.org)

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **dès l'obtention du permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne - Pays de la Loire**

Ouverture des engagements : **dès l'obtention du permis d'organiser**

Clôture des engagements : **le lundi 28 juin 2021**

Parution du carnet d'itinéraire : **à partir du vendredi 09 juillet 2021 de 16h30 à 20h30 et le samedi 10 juillet de 7h00 à 11h30 (salle Mélusine à Bonnétable)**

Dates et heures des reconnaissances : **le vendredi 09 juillet et le samedi 10 juillet 2021**

ES 1-2 : de 17h00 à 20h00 le vendredi et de 08h00 à 12h00 le samedi

ES 2-3-5 : de 17h00 à 20h00 le vendredi et de 08h00 à 14h00 le samedi

Vérifications des documents (lors de la remise du carnet d'itinéraire) : Salle Mélusine à Bonnétable
le vendredi 09 juillet de 16h30 à 20h30 et

le Samedi 10 juillet de 07h00 à 11h30

Vérifications des voitures **le 10 juillet de 07h15 à 13h30 à l'entrée du parc fermé « parking Mélusine »**

Heure de mise en place du parc de départ : **à l'issue des vérifications techniques « parking Mélusine »**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **le samedi 10 juillet à 13h45 à la salle Mélusine à Bonnétable**

Publication des équipages admis au départ **le 10 juillet à 14h00 tableau d'affichage salle Mélusine**

Publication des heures et ordres de départ **le 10 juillet à 14h00 tableau d'affichage salle Mélusine**

Briefing des équipages des voitures d'encadrement **le 10 juillet à 12h00 Lieu : PC salle Mélusine**

Départ de la première Etape : **le samedi 10 juillet, à 15h00**

Arrivée de la première Etape : **le samedi 10 juillet, parc fermé « parking Mélusine » à partir de 19h07 (heure théorique).**

Publication des résultats partiels et ordre de départ de la deuxième Etape : **le samedi 10 juillet à 20h30**

Départ de la deuxième Etape : **le dimanche 11 juillet, à 08h00.**

Arrivée finale pour la 1^{ÈRE} voiture : **le dimanche 11 juillet, à partir de 15h10 (heure théorique)**

Vérification finale : **le dimanche 11 juillet à Bonnétable au Garage de la Forêt.**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**

Publication des résultats du rallye **le dimanche 11 juillet, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent**
Parc Fermé et de repositionnement : « Parking salle Mélusine » à Bonnetable
Remise des prix **le dimanche 11 juillet 17h30** Lieu : sur le car-podium ACO devant la salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive **A.C.O. Maine-Bretagne** organise les 10 & 11 juillet 2021 en qualité d'organisateur administratif un rallye dénommé :

10^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Bretagne - Pays de la Loire** en date du **10/05/2021** sous le numéro **R26**

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS, site internet : www.ecurielemans.org

Président : **André GRISON**

Membres : **tous les membres de l'Ecurie Le Mans**

Secrétariat du rallye, Adresse : **André GRISON, 30 Rue Onias Martin, 72110 BONNETABLE**

Téléphone : **02 43 29 13 45** Portable : **06 07 68 57 82**, Adresse de courriel : andre.grison@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.ecurielemans.org/>

Permanence du Rallye : **jusqu'au samedi 10 juillet à 7h00 au secrétariat du rallye et à partir du samedi 10 juillet à 07h00 au PC salle Mélusine, Rue de Twistringén à Bonnetable, téléphone : 02 43 29 62 74**

Organisateur technique

Nom : **ECURIE LE MANS**

Adresse : **30, Rue Onias MARTIN, 72110 BONNETABLE**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean Jacques PECHON ROSSEL	Licence n° 2527
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme Isabelle BRUN	Licence n° 300920
	M. Thierry COULON	Licence n° 4777
Directeur de Course	M. Joseph LORRE	Licence n° 10395
Directeur de Course (Adjoint au PC)	M. Serge FAUVEL	Licence n° 2517
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. Gilles MERLIOT	Licence n° 10396
	M. Michel CHEVEREAU	Licence n° 2543
Responsable des Moyennes	M. Steven POIGNANT	Licence n° 144115
Commissaire Technique responsable	M. Luc GOURDON	Licence n° 136936
Commissaires Techniques adjoints	M. Romain THIPHAINÉ	Licence n° 155300
	M. Jean Luc BOURNEX	Licence n° 11351
	M. Claude JOUANNEAU	Licence n° 58137
	M. Bruno PALLU	Licence n° 130242

Médecin (Urgentiste de chez Doc.9)	Docteur Philippe MAGNE	
Chargés des relations avec les concurrents	M. Emmanuel NICOLAS	Licence n° 140071
	Mme Marie Laure HERRAULT	Licence n° 222632
	Mme Myriam MAWDSLEY	Licence n° 11115
Chargé des relations avec la presse	M. André GRISON	Licence n° 29481
Chronométrateurs	M. Cyril VALLEE	Licence n° 123878
	M. Philippe NAUROY	Licence n° 163037
Classement	M. Stéphane MONFORT	Licence n° 38611
Speaker	M. Jean-Paul GAUTRET-DANIAULT	Licence n° 213221

1.2P. ELIGIBILITE

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'Ecurie LE MANS à partir du mardi 09 juillet au soir et fera office de confirmation d'engagement

Il n'y a pas d'heure précise de convocation aux vérifications administratives toutefois celles-ci seront clôturées à 11h30 précise.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **10^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHC** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 28 juin 2021** à l'adresse suivante :

Laurent et Katia LE POTIER
3 La Vinette, 72370 ARDENAY SUR MERIZE
Katia 06 84 82 03 91 // Laurent 06 73 79 50 09
Adresse de courriel : katialepotier@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20** voitures maximum, dans la limite d'un nombre maximum cumulé de **150** voitures pour les rallyes « Moderne », VHC, VHRS, LPRS & LTRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **220 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **440 €** (220 € x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée d'un bulletin d'engagement correctement complété et lisible, du montant des droits d'engagement et des photocopies des licences, des permis de conduire et des 2 fiches d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote et copilote).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1, J2 (de 1947 à 1990), titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications technique conforme aux règles des spécifiques des rallyes VHC.

Les voitures du Groupe **Classic** de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance et l'installation des structures du rallye seront indiquées sur un plan intégré dans le carnet d'itinéraire (road-book)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHC représente un parcours de **100,670** km.

Il est divisé en **2** étapes et **5** sections.

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,540** km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-2 « Ville de Bonnétable » : 4.800 km x 2 le samedi 10 juillet

ES 3-4-5 « Conseil Départemental de la Sarthe » : 9.980 km x 3 le dimanche 11 juillet

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

- Un classement général VHC (hors Classic)
- Un classement général pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général pour les Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982-1990).
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981).

Le vainqueur d'un rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH /N (hors classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix se déroulera le dimanche **11 juillet à 17h30** sur le Car-podium ACO en face de la Salle Mélusine à BONNETABLE après un parc fermé et de repositionnement.

Des coupes et des lots seront offerts à tous les concurrents classés.